

Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme

L'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme de la Gaspésie (EPRTNT) a été mise en place par le ministère du Tourisme du Québec en partenariat avec Tourisme Gaspésie.

L'objectif de cette entente est de renouveler et bonifier l'offre touristique de la région en fonction du Cadre d'intervention 2021-2025 « Agir aujourd'hui Transformer demain » du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 et des priorités de développement de Tourisme Gaspésie.

Les projets doivent favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

1. Stimuler l'économie de la Gaspésie par :
 - Le développement d'une offre touristique attrayante et distinctive;
 - La mise en valeur d'une offre touristique innovante;
 - Le développement de nouveaux créneaux pour les entreprises touristiques.
2. Favoriser le développement d'une offre touristique responsable et durable par :
 - Des promoteurs qui adoptent des pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises touristiques;
 - Des projets qui intègrent des solutions innovantes respectueuses de l'environnement.

Et rejoindre les orientations régionales suivantes :

1. Améliorer l'étalement touristique, soit à l'extérieur des saisons d'achalandage habituelles, soit à l'extérieure des pôles touristiques traditionnels;
2. Augmenter l'attractivité de la destination par des projets innovants, dépaysants, structurants et originaux;
3. Accélérer la conversion numérique des entreprises par l'automatisation des processus, l'amélioration du rendement et l'augmentation des connaissances.

Les dossiers devront être déposés avant tout engagement contractuel (sauf exceptions) et se réaliser sur le territoire de la région touristique de la Gaspésie. De plus, la nature des projets devra être clairement touristique et susciter un achalandage significatif de visiteurs.

L'aide financière est attribuée sous réserve des disponibilités budgétaires, de la pertinence pour la destination, des résultats de l'analyse et de la valeur ajoutée de la subvention.

Procédure pour soumettre votre dossier

1. Validez votre admissibilité à l'EPRTNT

Prenez rendez-vous par courriel avec notre coordonnateur au développement AVANT le dépôt de votre dossier, pour une rencontre téléphonique d'une durée approximative de 15 minutes :

developpement@tourisme-gaspesie.com

La rencontre téléphonique devra avoir lieu au moins sept jours avant la date d'échéance du dépôt des dossiers soit :

- Au plus tard le 13 décembre, pour la date de dépôt du 20 décembre 2023;
- Au plus tard le 10 avril, pour la date de dépôt du 17 avril 2024;
- Au plus tard le 4 septembre, pour la date de dépôt du 11 septembre 2024;
- Au plus tard le 11 décembre, pour la date de dépôt du 18 décembre 2024.

La rencontre téléphonique préalable au dépôt est obligatoire. Consultez le guide du promoteur de votre catégorie pour confirmer l'admissibilité de votre projet et validez votre celle-ci dans les sections « Admissibilité demandeur » et « Admissibilité projet » du formulaire de demande.

L'admissibilité au programme n'accorde aucune garantie de financement, ni d'obligation de la part de Tourisme Gaspésie.

2. Déposez votre demande

Lorsque vous aurez la confirmation que votre projet est admissible auprès de notre coordonnateur, vous pourrez soumettre votre dossier en complétant le formulaire de demande en n'oubliant pas d'y inclure tous les documents exigés.

Prendre note que les dossiers sont reçus en continu selon un calendrier de dépôt précis. Suivant la nature et l'échéancier du projet, le **dossier complet** du promoteur devra être déposé en tenant compte des dates ci-dessous :

- Au plus tard le 20 décembre 2023 à midi, pour une réponse approx. en mars 2024;
- Au plus tard le 17 avril 2024 à midi, pour une réponse approx. en juillet 2024.
- Au plus tard le 11 septembre 2024 à midi, pour une réponse approx. en décembre 2024;
- Au plus tard le 18 décembre 2024 à midi, pour une réponse approx. en mars 2025.

3. Accusé de réception

Une confirmation de réception des documents sera acheminée par Tourisme Gaspésie au plus tard 5 jours ouvrables suivant la date de réception du dossier. Il est de la responsabilité du promoteur de s'assurer de la réception de la confirmation.

Selon le volume de dossiers déposés, il est possible que le traitement de celui-ci soit reporté à une date ultérieure par Tourisme Gaspésie. Tout dossier incomplet, aux dates de dépôt mentionnées, sera automatiquement reporté à la date suivante. Tourisme Gaspésie ne pourra être tenue responsable des conséquences d'un dossier reporté.

Seule une demande déposée par le biais du formulaire électronique et comportant tous les documents requis sera considérée.